

377



DM43

Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac

6213-01-008



**MRC**  
*La Haute-Côte-Nord*

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE DANS LE CADRE  
DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

# Projet de parc national des Dunes-de-Tadoussac

Les Escoumins  
Le 29 avril 2024

# TABLE DES MATIÈRES

1.	Contexte.....	3
2.	Développement régional et touristique .....	3
3.	Transport et mobilité.....	4
4.	Cibles en matière d'aires protégées .....	4
5.	Positionnement et recommandations.....	5

## 1. Contexte

Le gouvernement du Québec projette de créer le parc national des Dunes-de-Tadoussac. Il souhaite donner suite à son engagement de protéger ce territoire, volonté exprimée en 1983 lors de la création du parc Saguenay, aujourd'hui appelé parc national du Fjord-du-Saguenay.

Le site est situé sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord, à environ 3 km à l'est du périmètre urbain de la municipalité de Tadoussac, et s'étendrait sur une superficie de 6,5 km<sup>2</sup>.

Par le processus de consultations publiques du BAPE, la MRC de La Haute-Côte-Nord désire se positionner à cet égard.

## 2. Développement régional et touristique

La beauté naturelle du secteur des dunes de Tadoussac est un joyau que nous devons protéger pour les générations futures. La création du parc national des Dunes-de-Tadoussac est une étape cruciale pour préserver cet écosystème unique et garantir la pérennité de l'industrie touristique locale et régionale.

Les changements climatiques entraînent des répercussions profondes sur notre environnement. Les eaux du Saint-Laurent se réchauffent, perturbant les écosystèmes marins. Les mammifères marins, tels que les baleines, dépendent de ces eaux pour leur survie. L'observation de ces créatures majestueuses est une expérience inoubliable pour les visiteurs de Tadoussac et des environs.

Cependant, cette opportunité unique est menacée : le réchauffement des eaux, la diminution des ressources alimentaires et les perturbations sonores entraînent plusieurs répercussions et nous questionnent sur la présence de ces animaux emblématiques à long terme.

La création d'un parc national devient ainsi une alternative qui permettra de pérenniser l'industrie touristique de la région en plus de prolonger la saison.

C'est aussi une plus-value pour l'industrie touristique qui se veut écoresponsable. La création d'un parc permettra aussi de préserver les habitats côtiers, les dunes et les milieux humides. Ces écosystèmes abritent une biodiversité exceptionnelle, des oiseaux migrateurs aux plantes rares. En protégeant ces espaces, nous favorisons la régénération naturelle et la préservation des espèces menacées.

Tadoussac est un lieu de prédilection pour les amateurs de nature et d'aventure. Le parc national attirera des visiteurs soucieux de découvrir la faune et la flore locales dans un cadre

préservé. Le tourisme durable, axé sur l'éducation et le respect de l'environnement, contribuera à l'économie locale tout en minimisant l'empreinte écologique.

Enfin, la mise en place d'un parc nécessitera des gardiens, des guides naturalistes, des chercheurs et des employés pour l'entretien. Ces emplois locaux renforceront l'économie de la région et offriront des opportunités aux résidents de La Haute-Côte-Nord.

### 3. Transport et mobilité

La création du parc national des Dunes-de-Tadoussac permettra d'agir sur trois volets du transport et de la mobilité.

D'abord, l'accès principal du parc se fera directement par la route 138, à proximité de l'intersection avec la route 172. Ceci permettra d'améliorer grandement, par une mise aux normes, le chemin du Moulin-à-Baude, et réduira par le fait même le transit par le centre du village.

Ensuite, les travaux de réfection du chemin du Moulin-à-Baude prévoient également l'aménagement d'une piste cyclable conforme. Actuellement, le tracé de la Route verte utilise, à partir de la sortie du traversier, le bord de la route 138. Les accotements restreints tout au long de la côte et l'achalandage élevé de voitures et de transport lourd rendent difficile et non sécuritaire la circulation à vélo. L'aménagement de la piste cyclable et une relocalisation de la Route verte, combinées à de l'affichage et à de la promotion, offriront aux cyclistes une expérience beaucoup plus conviviale et sécuritaire en circulant par le village. Ceci bonifie notamment l'accès aux commerces et aux services.

Enfin, le parc proposera une navette électrique entre ce dernier et le centre du village, permettant ainsi une meilleure fluidité sur la route. La réduction de l'utilisation des voitures aura également un impact positif sur les enjeux de stationnement vécus en période estivale.

### 4. Cibles en matière d'aires protégées

Les aires protégées que l'on retrouve dans la MRC de La Haute-Côte-Nord se divisent en plusieurs types : écosystèmes forestiers exceptionnels, réserves écologiques ou de biodiversité, refuges biologiques, refuges fauniques, parcs et habitats fauniques en tout genre.

On retrouve deux parcs sur le territoire de la MRC : le parc national du Fjord-du-Saguenay, parc provincial créé en 1983, et le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, créé de concert avec le gouvernement du Canada, en 1998.

La création d'un troisième parc sur le territoire de La Haute-Côte-Nord viendra ainsi bonifier le réseau d'aires protégées en plus de contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de 30 % de conservation du milieu continental tel que prévu au nouveau cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal.

## 5. Positionnement et recommandations

La MRC de La Haute-Côte-Nord formule trois recommandations à l'égard du projet :

- Étendre l'accès gratuit aux résidents de La Haute-Côte-Nord qui utilisent et visitent ce site depuis de nombreuses années;
- Bonifier l'implication du milieu dans la future table d'harmonisation qui sera créée afin de permettre une prise en compte des enjeux locaux dans la gestion du parc;
- Assurer la cohabitation du secteur avec l'Observatoire des oiseaux de Tadoussac afin que cet organisme puisse continuer d'acquérir des données sur les populations d'oiseaux migrateurs et poursuivre sa mission de sensibilisation et d'éducation du public à l'égard du phénomène des migrations, de l'écologie de la forêt boréale et des populations d'oiseaux qui en dépendent.

En terminant, la MRC est favorable à la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac qui représente un investissement pour l'avenir, un engagement envers la préservation de notre patrimoine naturel et culturel, mais plus encore, envers les générations futures.

La MRC de La Haute-Côte-Nord remercie la commission du BAPE pour la considération qu'il apportera à ce mémoire.